

## **Enoncé**

SARL L'ESSENCE DE VIE

### **Liste des pièces du dossier**

Enonce du cas : Document présent

Fichier Excel pour réalisation des bulletins

Convention collective de l'entreprise.

### **Les travaux à réaliser**

Vous êtes « Gestionnaire de paie » en charge du dossier de la « SARL L'ESSENCE DE VIE »

Il vous est demandé d'accomplir le travail suivant : :

#### **Elaboration des bulletins de paie du mois de mai**

**Durée :        Comptez 4 heures de travail**

## ***Deuxième sujet de préparation***

### **Connaissance générale de l'entreprise**

En N-14 Madame Germaine DUMONT crée la SARL **L'ESSENCE DE VIE** dont elle devient gérante en détenant 30% des parts, son conjoint détient 15% des parts et n'a pas d'activité dans la société.

Les autres associés n'ont pas de liens familiaux avec la gérante et n'exercent pas d'activité dans l'entreprise. Germaine DUMONT n'a pas de contrat de travail.

L'horaire des salariés est de 7 heures par jour du lundi au vendredi inclus.

L'activité consiste en la fabrication et la commercialisation d'huiles

essentielles Les retenues pour arrêts de travail sont calculées en jours réels

## Deuxième sujet de préparation

### Les salariés

Nom	Prénom	Contrat	poste	Classification	Position	Date entrée
DUMONT	Germaine		Gérante de la SARL	Mandataire	Cadre	01/01/N-14
LAMBERT	Christine	CDI	Contremaitre	4	Cadre	01/10/N-3
SALVI	Rénata	CDI	Vendeuse	1	Non cadre	01/12/N-3
SMITH	John	CDI	Producteur	2	Non cadre	01/09/N-4
WINCKERT	Claudine	CDI	Commerciale	3	Non cadre	01/07/N-2

### Les salaires

Nom	Prénom	Coefficient hiérarchique	Composants de salaires	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
DUMONT	Germaine	600	salaires de base	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
			prime					6 000
LAMBERT	Christine	305	salaires de base	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
			prime					
SALVI	Rénata	100	salaires de base	1 850	1 850	1 850	1 850	1 850
SMITH	John	280	salaires de base	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700
			Prime exceptionnelle					1 000
WINCKERT	Claudine	200	salaires de base	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
			Commissions / ventes	800	1 250	1 050	2 200	600

### Les mutuelles et particularités de salaires

MUTUELLES			Autres particularités de salaire		
Nom	Prénom	Mutuelles	Nom	Prénom	Particularités
DUMONT	Germaine		DUMONT	Germaine	Prévoyance de 1.5%/TA
LAMBERT	Christine		LAMBERT	Christine	20 Titres repas de 7€ pris en charge à 60% par l'employeur
SALVI	Rénata		SALVI	Rénata	18 Titres repas de 7€ pris en charge à 60% par l'employeur
SMITH	John	Dispensé	SMITH	John	Carte transport en commun domicile – entreprise = 62 €
WINCKERT	Claudine		WINCKERT	Claudine	

Rénata SALVI prend le solde de congés payés restant dû sur la période de référence du 1/12/N-2 au 31/5/N-1. Salaire de référence de cette période : 12 mois de salaire brut de 1 750 € + une prime de productivité de 1000 € et une prime exceptionnelle de 800 €.

L'état de ses congés est calculée ainsi : Dû sur la période du 1/12/N-2 au 31/5/N-1 : 30 jours ouvrables.

Sur ces 30 jours, 24 jours ont été pris durant l'été N-1. L'indemnité de congés versés pour ces jours a été calculée sur la base du maintien de salaire soit 1 615.38 €.

## Deuxième sujet de préparation

<b>Les heures de travail du mois de mai N</b>
---

	germaine	Christine	Rénata	John	Claudine
vendredi 1 mai	<b>Férié, chomé et payé</b>				
samedi 2 mai					
dimanche 3 mai	Présente				
lundi 4 mai	Présente	7	7	7	7
mardi 5 mai	Présente	7	7	7	7
mercredi 6 mai	Présente	7	7	7	7
jeudi 7 mai	Présente	7	7	7	7
vendredi 8 mai	Présente	<b>Férié, chomé et payé</b>			
samedi 9 mai					
dimanche 10 mai					
lundi 11 mai	Absente	9	<b>CONGES PAYES</b>	<b>Congés sans solde</b>	7
mardi 12 mai	Absente	7			7
mercredi 13 mai	Absente	8H 45 min			7
jeudi 14 mai	Absente	7			7
vendredi 15 mai	Absente	7			7
samedi 16 mai	Absente				
dimanche 17 mai	Absente				
lundi 18 mai		9	7	7	7
mardi 19 mai	Présente	5	7	7	7
mercredi 20 mai	Présente	7	7	7	7
jeudi 21 mai	Présente	<b>Férié, chomé et payé</b>			
vendredi 22 mai	Présente	7	7	7	7
samedi 23 mai	Présente				
dimanche 24 mai	Présente				
lundi 25 mai	Congés		7	7	<b>MALADIE</b>
mardi 26 mai	Congés	7	7	7	
mercredi 27 mai	Congés	7	7	7	
jeudi 28 mai	Congés	7	7	7	
vendredi 29 mai	Congés	7	7	7	
samedi 30 mai		9			
dimanche 31 mai	Absente				

Les retenues sur congés payés ainsi que l'indemnité de congés payés se calculent sur la base des jours ouvrables.

<b>Détail des cotisations prévoyance et mutuelle</b>
--

	<b>Taux salarial</b>	<b>Taux patronal</b>
<b>Mutuelle</b>	1% du plafond de SS	1% du plafond de SS
<b>Prévoyance cadres sur tranche 1</b>		1.50%

**Les autres variables en N**

	<b>Taux salarial</b>
Coefficient de réduction générale de cotisations	<b>0.3194</b>
Plafond	<b>3 864 €</b>
SMIC horaire à partir de janvier N	<b>11.65 €</b>
SMIC horaire en décembre N-1	<b>11.52 €</b>
Taux accident du travail	<b>3.6%</b>

**Les taux de prélèvement à la source :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Taux</b>
DUMONT	Germaine	12.50%
LAMBERT	Christine	8.50%
SALVI	Rénata	2.00%
SMITH	John	4.20%
WINCKERT	Claudine	5.60%